

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FCT 001-807/17/CT

■ Commissions de travail et d'études - Modifications

DAJA 17/15834/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°HN 039-43/16/CT du 22 avril 2016, le Conseil de Territoire Marseille Provence a créé à titre permanent, treize commissions de travail et d'études chargées d'étudier, dans leur domaine de compétence, les questions soumises au Conseil, émettre des avis, formuler des propositions. Il est proposé de les regrouper selon quatre thématiques : proximité, fonctionnement, vie économique et vie urbaine. Les domaines de compétence seraient les suivants :

- Commission de la proximité : voirie, propreté, déchets, eau, assainissement, mobilité.
- Commission du fonctionnement : finances, état spécial, patrimoine
- Commission vie économique : ports, nautisme, développement durable, agriculture, tourisme, culture, emploi, numérique
- Commission vie urbaine : habitat, politique de la ville, urbanisme, PLUI

Leurs membres devront être désignés en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus. Chaque conseiller de territoire non membre peut y participer, sans voix délibérative.

Le Président du Conseil de Territoire est président de droit de chaque commission. Lors de leur première réunion, les membres de la commission désignent leur premier vice-président qui sera chargé de convoquer la commission et de la présider lorsque le Président sera absent ou empêché, ainsi qu'un deuxième vice-président.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération HN 039-043/16/CT du 22 avril 2016 ;
- La délibération HN 001-155/16/CT du 16 septembre 2016 ;
- La délibération FCT 001-298/16/CT du 24 novembre 2016 ;
- La délibération FCT 001-410/17/CT du 7 février 2017.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de recentrer les treize commissions de travail et d'étude autour de quatre thématiques.

DELIBERE

Article 1 :

Sont abrogées les délibérations HN 039-043/16/CT du 22 avril 2016, HN 001-155/16/CT du 16 septembre 2016, FCT 001-298/16/CT du 24 novembre 2016 et FCT 001-410/17/CT du 7 février 2017.

Article 2 :

Est approuvée la création de quatre commissions de travail et d'études :

- Commission de la proximité : voirie, propreté, déchets, eau, assainissement, mobilité
- Commission du fonctionnement : finances, état spécial, patrimoine
- Commission vie économique : ports, nautisme, développement durable, agriculture, tourisme, culture, emploi, numérique
- Commission vie urbaine : habitat, politique de la ville, urbanisme, PLUI

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017